Organisation du gouvernement-Loi

Dans la motion à l'étude, nous demandons simplement au gouvernement de songer à faire quelque chose. Elle s'impose certes d'elle-même à l'appui de la Chambre. Je suis impatient d'entendre le grand spécialiste des pêches, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. Fleming), mon bon et honorable ami. Je sais qu'il tâche de faire de son mieux; il l'a toujours fait. Je suis impatient de l'entendre parler de cette question très complexe. Je sais qu'il va faire une excellente intervention, car je sais qu'il n'approuve pas ce qui s'est fait au Canada depuis que le parti libéral, lors de sa convention nationale tenue à Ottawa en 1973, a adopté une résolution réclamant la création d'un ministère des pêches autonome.

Je prie le secrétaire parlementaire de faire comprendre à ses collègues l'importance de cette motion pour le moral du ministère qu'il représente maintenant et pour celui des hommes et des femmes du service des pêcheries du Canada qui sont maintenant membres du ministère de l'Environnement et dont les efforts pour accorder à la question des pêcheries l'importance qu'elle mérite ont été contrecarrés. Elle est essentielle en cette époque cruciale alors que le Canada se prépare à étendre sa zone économique à 200 milles.

Tous les arguments ont été inscrits au compte rendu depuis trois ou quatre ans; je ne vais pas les répéter. Je crois toutefois qu'il y a lieu d'avancer un argument nouveau et essentiel pour la création d'un ministère distinct des Pêches, soit la limite de 200 milles. Si le gouvernement refuse d'appliquer les recommandations ou les résolutions formulées lors du congrès de son propre parti, je le prie d'adopter la solution de compromis qu'il a élaborée après la campagne électorale de 1974 et de rétablir un ministère distinct des pêcheries. Ce serait là, au moins une amélioration par rapport à la situation actuelle. J'espère que la Chambre appuiera cette motion.

- M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le vote.
- M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur . . .
- M. Anderson: Voici notre grand pêcheur!
- M. Peters: ... hier soir, j'ai entendu à la télévision un collègue du député d'en face parler d'une importante réserve de poisson d'eau douce dans le nord de l'Ontario. Ce n'est pas la raison qui m'incite à appuyer la motion du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je conviens qu'elle tombe à point nommé.

Depuis deux semaines, les pêcheurs de la côte est et de la côte ouest du Canada sont venus me demander de présenter leurs doléances. Ils partagent tous l'inquiétude manifestée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) concernant les difficultés que recontre actuellement l'industrie de la pêche. Ils se montrent inquiets parce que, même si les négociations ont permis aux pêcheurs étrangers de pêcher dans nos eaux, il reste que nos pêcheurs ont reçu peu d'aide qui leur aurait permis de vendre aux Canadiens le poisson pris par nos pêcheurs côtiers. En somme, les pêcheurs des deux littoraux n'ont obtenu que très peu de protection.

Depuis plusieurs mois, la Chambre est saisie de motions portant sur la création d'une marine de cabotage et d'une marine marchande canadiennes. Je répète que les côtes du Canada sont parmi les plus longues du monde, sinon les plus longues. Comme le député de Saint-Jean-Est vient de le dire, le gouvernement a décidé d'instaurer la limite de 200 milles. On peut se demander comment nous allons pouvoir faire respecter cette limite. Nous nous sommes avérés incapables de faire observer efficacement la limite de trois milles, à plus forte raison celle de 12 milles. C'est pour cette raison que nous n'avons d'après moi aucune chance d'arriver à faire respecter la limite de 200 milles avec nos moyens actuels. Les pêcheurs disent que l'on ne peut pas les protéger contre les resquilleurs.

Monsieur l'Orateur, nous ne disposons pas d'un nombre suffisant d'inspecteurs pour fouiller les navires qui mouillent dans nos ports afin de voir si les limites de prises ont été respectées. Nous ne savons pas dire quelles espèces prennent les pêcheurs étrangers. Les pêcheurs trouvent qu'il y a du relâchement, car nous ne sommes même pas capables de surveiller les chalutiers canadiens qui pêchent au large de nos côtes. Nous n'avons même pas les moyens dont disposent les autorités islandaises ou groenlandaises à cet égard.

Une voix: C'est ce que le député pense.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, il y a un député en face qui chahute mais on ne l'entend pas souvent aborder ces questions lorsqu'il a la parole. Celui qui auparavant représentait sa circonscription en parlait volontiers d'une façon intelligente et il prenait la peine de se lever. Il savait parler en faveur des exploitants de conserveries et des pêcheurs. Étant donné qu'il était d'une région côtière, il était au courant des problèmes qui se posent aux gens de la côte. Ce député disait que nous ne pourrons ni faire respecter la zone de 200 milles, ni aider nos pêcheurs hauturiers dans l'état actuel des choses. Nous serons incapables de les aider à moins d'adopter des lois sur la commercialisation qui permettront à nos pêcheurs de concurrencer ceux des autres pays. Nous devons être en mesure de concurrencer les pêcheurs étrangers. J'espère que le député d'en face qui n'est pas d'accord, semble-t-il, et qui vient d'une région côtière, prendra la défense de nos pêcheurs.

Tout à l'heure, je parlais de la pêche intérieure qui se pratique dans ma région. Je m'inquiète de l'avenir de l'industrie de la pêche, et, franchement, je ne me soucie guère que le ministre vienne de l'Est ou de l'Ouest. Si le député d'en face prend la parole pour défendre impartialement l'idée d'un ministère distinct, il pourrait devenir le nouveau ministre des Pêcheries, surtout s'il nous prouve qu'il connaît le sujet. Je ne suis pas contre cette nomination, car je trouve que c'est un homme très capable, même s'il passe ses commentaires sans avoir la parole. Je le répète, je n'ai rien contre le fait qu'il soit nommé ministre des Pêcheries. Ce que je dis, c'est qu'il devrait y avoir un ministre des Pêcheries, et non pas seulement un ministre d'État; je trouve ce titre ridicule. Il devrait y avoir un ministre qui porte le titre de ministre des Pêcheries; arrêtons une fois pour toute de jouer sur les mots, pour tenter de faire paraître certains ministères plus importants que d'autres.

Le chef de mon parti, qui a dû nous quitter, m'a demandé de vous dire que la pêche était aussi importante que l'agriculture pour la population du Canada et méritait donc un ministre à plein temps.